

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIERE COMMISSION
23e séance
tenue le
mardi 1er novembre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 23e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.23
4 novembre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINTS 51 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. RAKOTONIAINA (Madagascar) : Au moment où le débat général sur l'ensemble des points relatifs au désarmement tire à sa fin dans notre commission, ma délégation, en prenant la parole, ne prétend nullement apporter du nouveau à ce qui a été exposé et avancé jusqu'à ce jour, avec clarté et force détails par un grand nombre de délégations.

A ce stade, il nous plaît de relever qu'à la lumière des déclarations faites tant à l'Assemblée générale qu'au niveau de la Première Commission, les orateurs ont été unanimes à reconnaître que les relations internationales se sont améliorées et qu'il importe de tirer profit de ce souffle nouveau afin de progresser résolument dans la voie du désarmement.

La signature par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques d'un Traité sur les missiles intermédiaires de courte et de moyenne portée, le dialogue en cours entre les deux pays en vue de réduire de 50 % leurs armes nucléaires stratégiques ainsi que les perspectives de règlement de certains foyers de tension dans le monde constituent indubitablement des événements encourageants sans précédent qui permettent d'envisager l'avenir avec un peu plus d'optimisme et de rétablir la confiance des peuples dans le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Nous voudrions percevoir dans ce concours de circonstances heureuses le fruit d'une prise de conscience et d'une haute vision politique qui transcendent les seuls intérêts nationaux afin de promouvoir la confiance mutuelle et d'asseoir la stabilité mondiale sur une base beaucoup plus sécurisante que la puissance militaire. Nous nous en félicitons et nous formons le voeu que la sagacité et la persévérance des uns et des autres puissent engendrer une série d'initiatives encore plus hardies en faveur de la sécurité et du bien-être de l'humanité tout entière.

L'unanimité à laquelle ma délégation s'est référée tantôt se révèle toutefois être moins partagée en ce qui concerne le bilan des activités qui ont été menées sur le plan multilatéral en matière de désarmement. D'aucuns sont déçus par la manière dont s'est terminée la troisième session extraordinaire de l'Assemblée

M. Rakotoniaina (Madagascar)

générale consacrée au désarmement. Chacun sait en effet que celle-ci n'a pas été à même de s'entendre sur un document final; d'autres estiment par contre que la session a permis d'approfondir l'examen des questions à l'ordre du jour et d'en dégager des points de convergence. De toute évidence, chacun a sa façon de voir et d'évaluer les choses.

Toujours est-il qu'ailleurs, les travaux de la Conférence du désarmement à Genève continuaient d'achopper sur les mêmes obstacles auxquels elle a été confrontée depuis des années. Il semblerait que seule la question des armes chimiques connaît une évolution positive à laquelle il conviendrait d'imprimer l'élan politique nécessaire.

La première conclusion qui peut être tirée de ce qui précède est qu'un pas très important a été franchi en matière de désarmement à la faveur des ententes bilatérales. C'est la première fois en effet que dans l'histoire l'on assiste à un désarmement authentique en l'élimination de toute une catégorie d'armements dans les arsenaux des Etats. Par contre une quasi-stagnation continue de caractériser les négociations multilatérales en dépit des efforts patients et méritoires qui ont été déployés.

La satisfaction ou l'euphorie que nous pouvons éprouver à la suite de la décrispation des relations internationales et les espérances qu'elle pourrait susciter ne doit pas nous occulter le danger nucléaire qui perdure et pèse lourdement sur la survie de l'humanité tant que les armes nucléaires n'auront pas été complètement éliminées. Les voix les plus autorisées de par le monde n'ont cessé de nous rappeler que les armes détenues par les deux plus grandes puissances suffiraient à détruire plusieurs fois notre planète. Quand bien même donc, les arsenaux nucléaires des Etats auraient été réduits de façon drastique ou ramenés à 50 % comme on l'a annoncé pour le cas des armes stratégiques des deux grands, notre société se sentirait-elle beaucoup plus en sécurité? Personne ne s'y trompe parce que la réponse à la question ainsi posée ne se résoud pas à un simple calcul arithmétique, étant donné qu'il n'existe pas de demi-sécurité avec des armes nucléaires. La situation demeure d'autant plus inquiétante que la prolifération verticale des armements nucléaires n'a pas arrêté son cours; bien au contraire elle menace de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique.

M. Rakotoniaina (Madagascar)

Après des décennies de tentatives laborieuses, sans doute avons-nous avancé dans l'amorce du processus du désarmement sur le plan multilatéral. Mais il nous faut reconnaître sans complaisance que les progrès qui ont pu être accomplis et le rythme trop lent avec lequel les différentes étapes ont été franchies, restent bien en deçà de l'attente des peuples et de leurs besoins réels de sécurité. Nous concédons que l'entreprise de désarmement n'est pas une tâche facile et qu'elle est même devenue encore plus complexe à l'époque contemporaine où précisément le nucléaire, les armes chimiques, conventionnelles, sans omettre la course vers l'espace extra-atmosphérique, requièrent simultanément des solutions urgentes.

Maintenant, ma délégation souhaiterait exprimer son point de vue sur certaines questions spécifiques de l'ordre du jour. Ce faisant, elle s'empresse de préciser que son approche sélective ne signifie nullement qu'elle se désintéresse des autres points. Loin s'en faut mais, en toute objectivité, l'on ne saurait tout aborder dans un temps aussi limité. Au demeurant, après de nombreuses déclarations pendant plusieurs années sur les mêmes sujets, nous tomberions forcément dans des répétitions à la fois superfétatoires et fastidieuses.

D'emblée, ma délégation tient à déclarer en ce qui concerne les armes chimiques qu'elle souscrit à toute proposition qui cherche à parfaire l'objectif du Protocole de 1925 auquel mon pays est partie dans le but ultime d'interdire et d'éliminer les armes chimiques des arsenaux de tous les Etats. Tout en se félicitant de l'initiative des Etats-Unis de proposer une conférence internationale à ce sujet et de la décision de la France d'abriter celle-ci, ma délégation ose espérer que les assises prévues à Paris en janvier prochain sauront donner l'élan politique propre à accélérer et parachever les négociations multilatérales en cours.

Beaucoup a été dit sur l'impérieuse nécessité de parvenir à une cessation des essais d'armes nucléaires. Pour notre part, nous considérons que l'arrêt de tels essais constitue, en dernière analyse, un "passage obligé" si l'on veut freiner et mettre un terme à la course aux armements. Dans cette optique, nous accueillons avec satisfaction la proposition annoncée par l'Union soviétique tendant à décréter un moratoire illimité ou pendant une période convenue sur la question. La proposition mérite, nous semble-t-il, d'être examinée dans l'intérêt bien compris de la sécurité de tous. Quant à nous, nous avons toujours soutenu que les efforts visant à empêcher la prolifération horizontale des armes nucléaires doivent aller de pair avec les démarches qui sont effectuées en vue d'arrêter les essais nucléaires.

M. Rakotoniaina (Madagascar)

Dans le même ordre d'idées, mon pays, qui a toujours affirmé son appui de principe à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, n'aura de cesse de réclamer la dénucléarisation de l'Afrique. Nous sommes conscients du fait que les activités nucléaires déjà fort avancées de l'Afrique du Sud ne sont pas de nature à faciliter la tâche. Les membres de la communauté internationale, notamment les pays qui ont contribué plus ou moins directement à la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, ont le devoir et la responsabilité d'aider les pays africains à atteindre leur objectif. Le Conseil de sécurité doit, semble-t-il, prendre sans tarder les mesures qui s'imposent à ce sujet, ainsi que l'a recommandé la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés à Harare, en 1986, recommandation renouvelée par les ministres des affaires étrangères du même mouvement à Nicosie en septembre dernier.

Dans le même contexte, nous demandons instamment que la mise en oeuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix soit maintenant envisagée sans plus d'atermoiements. Les perspectives de règlement des questions qui avaient été invoquées à l'époque comme des obstacles à la tenue de la Conférence de Colombo, devraient permettre dorénavant de prendre un engagement ferme quant à la date et à la réalisation de l'objectif poursuivi. A cet égard, nous joignons notre voix aux appels pressants qui ont été lancés de nouveau cette année dans cette enceinte par un grand nombre de délégations.

Les actes détestables, qui ont été révélés au grand jour ces derniers temps, à savoir que des déchets nucléaires et industriels ont été déversés sur le territoire de pays en développement nuisent sérieusement à la sécurité des populations et vont à l'encontre des efforts fournis d'arrache-pied - et à quel prix! - par la communauté internationale pour préserver l'environnement. Des mesures appropriées aux niveaux national et international doivent être prises afin d'interdire et de réprimer de telles pratiques. Nous nous félicitons de la promptitude avec laquelle des organisations internationales ont fait écho aux préoccupations des pays africains et sensibilisé l'opinion publique mondiale sur la question. Il est à espérer que les milieux officiels, qui sont connus pour leur intérêt et leur engagement en faveur de la sauvegarde et la protection de l'environnement réagiront positivement à la résolution 1153 que le Conseil des ministres de l'OUA a adoptée à sa quarante-huitième session, tenue à Addis-Abeba en mai 1988.

M. Rakotoniaina (Madagascar)

Ainsi que je l'ai annoncé au début de la présente intervention, ma délégation se limitera à certaines questions spécifiques. Dans une certaine mesure, les préoccupations que nous avons exprimées et réitérées aujourd'hui, pourraient paraître ne concerner que certaines régions géographiques du globe, à savoir le tiers monde en général, l'Afrique en particulier. Mais l'assistance conviendra avec nous que, la sécurité étant indivisible, l'environnement sans frontières et les nations interdépendantes, les aspirations à la paix et à la sécurité ne pourraient être différentes d'un hémisphère à l'autre.

M. NAZARKIN (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Pour commencer je voudrais exprimer notre satisfaction de constater que, cette année, les séances de la Première Commission se déroulent dans un climat extrêmement favorable. Le caractère sérieux, exempt d'affrontement, des débats offre de bonnes perspectives de parvenir à des solutions généralement acceptables. Nous y voyons la marque de l'évolution positive intervenue dans les relations internationales, orientées vers l'approfondissement et l'élargissement du dialogue des politiques multilatérales. Ce dialogue a déjà permis, grâce aux efforts conjoints des Etats, d'éloigner la menace d'une guerre et de faire émerger un nouveau mode de pensée. Il importe désormais de consolider ces changements bénéfiques et, avant tout, de conférer au processus de désarmement qui vient de commencer un caractère constant et progressiste.

Je voudrais attirer l'attention de la Commission sur le fait que, lors de la récente réunion des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie qui s'est tenue à Budapest, il a été décidé d'engager un dialogue avec toutes les forces politiques et sociales des Etats aux fins de consolider la paix, de faire progresser le désarmement - et tout particulièrement le désarmement nucléaire -, d'instaurer une large coopération mutuellement bénéfique, de respecter l'indépendance et la souveraineté, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et tous les principes et normes universellement reconnus du droit international. Lors de cette réunion, les questions relatives au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, fondées sur l'inviolabilité des frontières et la prise en considération des réalités politiques du pays hôte ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

M. Nazarkin (URSS)

Ici même, à la séance de ce matin, le représentant de la République populaire de Hongrie, l'Ambassadeur Esztergalyos, en sa qualité de représentant du pays qui a accueilli cette réunion, a donné des précisions en ce qui concerne les séances de travail. Le résultat premier de cette réunion des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est terminée récemment, a été d'intensifier la coordination des activités de politique étrangère de ces Etats, d'accroître leurs efforts conjoints pour accentuer les tendances positives qui se sont fait jour dans les relations internationales et d'assurer une véritable mutation orientée vers la consolidation de la paix, la mise en oeuvre du désarmement et l'instauration d'une large coopération.

M. Nazarkin (URSS)

Pour résoudre le problème du renforcement de la sécurité grâce au désarmement, des efforts doivent être déployés par toute la communauté internationale, des mesures internationales doivent être prises et les travaux de tous les organes de la diplomatie multilatérale doivent être intensifiés.

La Conférence du désarmement de Genève est appelée à jouer un rôle primordial en la matière. Elle est en effet un organe unique de négociations multilatérales sur une vaste gamme de questions relatives à la limitation des armements et au désarmement. Des Etats de tous les continents, dotés de systèmes socio-économiques différents, des membres d'alliances politiques et militaires, des pays non alignés et neutres, toutes les puissances nucléaires ainsi que des Etats non dotés d'armes nucléaires participent sur un pied d'égalité aux travaux de cette conférence.

La Conférence remplit les conditions requises pour traduire les échanges de vues dans des décisions sur les points de son ordre du jour. C'est ce que montrent clairement les travaux du Comité spécial sur les armes chimiques. Au cours des deux ou trois dernières années, on a pu constater, au cours des négociations qui se sont déroulées dans ce domaine - les seules qui sont menées actuellement dans le cadre de la Conférence - des progrès vers l'élaboration d'une convention sur l'interdiction générale, complète et strictement vérifiable et sur l'interdiction de la fabrication des armes chimiques et sur leur destruction. Des progrès certains ont été réalisés au cours de la session de la Conférence de 1988, tels que l'élaboration de nouvelles dispositions au projet de convention et l'instauration des conditions nécessaires au règlement d'un bon nombre de questions.

Je saisis cette occasion pour faire remarquer que ces progrès ont été possibles, pour l'essentiel, grâce à la direction avisée du représentant de la Pologne, M. Sujka, qui a présidé les travaux du Comité spécial. Les coordonnateurs de ce groupe, M. Cima de la Tchécoslovaquie, M. Macedo du Mexique et M. Numata du Japon ont largement contribué au rapprochement des positions des participants à ces négociations.

Cependant, plusieurs problèmes, partiellement ou non résolus, nous séparent encore de la conclusion de la convention. Il s'agit tout d'abord du problème de la prévention de la fabrication des armes chimiques dans le cadre des activités qui ne sont pas interdites par la convention. Je fais allusion à l'article VI. L'élaboration de cet article est complexe pour des raisons objectives car, outre

M. Nazarkin (URSS)

l'interdiction de la fabrication des armes chimiques, il est nécessaire de prévoir les conditions qui n'entravent pas les activités menées dans le domaine de la chimie, et qui ne sont pas interdites par la convention. Au cours de la session de 1988, ce problème a fait l'objet d'un examen approfondi lors des négociations, ce qui, selon nous, crée des conditions plutôt favorables pour trouver une solution dans un proche avenir. A cet effet, tous les participants aux négociations doivent mener l'action qui s'impose et l'on doit faire appel à l'aspiration commune à la conclusion d'un accord sur l'article VI, d'autant plus que cet article touche directement aux intérêts immédiats non seulement des Etats qui disposent de l'arme chimique mais également d'autres Etats qui possèdent une industrie chimique développée.

Un autre problème en suspens concerne la garantie de la sécurité des parties à la convention au cours de la période dite transitoire - prévue pour la destruction des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication de ces armes. Je suis très heureux de constater qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la France, M. Mitterrand, a fait état de l'évolution encourageante de la position de son pays en la matière, à savoir de son refus de recourir à toute possibilité de fabrication de l'arme chimique aussitôt que la prochaine convention sera entrée en vigueur. Il me semble que le problème de la garantie de sécurité des parties à la convention au cours de la période de transition peut se résoudre sur la base de l'approche de la France : dès l'entrée en vigueur de la convention, toutes les usines d'armes chimiques devraient être fermées, et leurs stocks devraient être placés sous contrôle international avant d'être démantelés.

Au moment où nous ne faisons qu'aborder l'élaboration de la convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, nombreux étaient ceux qui, sceptiques, affirmaient qu'il était impossible de régler le problème de la vérification pour assurer l'interdiction des armes chimiques. Le problème est incontestablement complexe. Cependant, je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer qu'à l'heure actuelle ce problème est pratiquement résolu. Quels sont les arguments qui m'incitent à faire une telle affirmation?

Tout d'abord, on a pratiquement arrêté les dispositions relatives à l'aspect du problème qui concerne ce que l'on appelle les inspections systématiques, c'est-à-dire l'inspection des activités déclarées, telles que les installations de

M. Nazarkin (URSS)

stockage d'armes chimiques déclarées, les installations de fabrication déclarées, etc.

Deuxièmement, vers la fin de la session d'été, la Conférence du désarmement est parvenue à conclure un accord sur les principes directeurs de ce que l'on appelle les inspections entreprises à titre d'essai dans des usines d'industrie chimique. Il a été envisagé que les Etats, y compris les Etats non directement parties aux négociations, conduiront à titre d'essai des inspections dans leurs usines d'industrie chimique, et que chacun des participants à l'expérience choisira une usine et fera ensuite rapport sur ses résultats. A une étape ultérieure, des experts internationaux feront la synthèse de ces résultats et ces mêmes usines seront ensuite soumises à des inspections par des inspecteurs internationaux. Ces inspecteurs seront chargés de vérifier l'efficacité des dispositions qui ont déjà été élaborées lors des négociations et, si cela est nécessaire, sur la base de ces inspections entreprises à titre d'essai on pourra nuancer ces dispositions. Il serait hautement souhaitable que le plus grand nombre possible d'Etats, et notamment ceux qui ne participent pas à la Conférence du désarmement, prennent part à cette expérience.

Troisièmement, un accord de principe a été mis au point sur la façon d'aborder un problème qui constitue depuis longtemps une pierre d'achoppement, je veux parler des inspections sur mise en demeure. Un accord de principe a été convenu sur le caractère obligatoire et expéditif de ces inspections. Ces inspections peuvent en fait avoir lieu à tout moment, dès que l'on peut supposer que la convention a été violée. Ces inspections sont destinées à décourager les éventuels auteurs de violations et à permettre de déceler les activités qui sont interdites par la convention. Il est vrai que le problème relatif à l'inspection sur mise en demeure qui touche au caractère confidentiel des informations reçues par les inspecteurs et à la prévention de la divulgation de secrets d'Etat, militaires ou commerciaux, n'est pas encore complètement résolu.

M. Nazarkin (URSS)

Il reste un certain nombre d'autres problèmes à propos desquels il est nécessaire de négocier. Il faut, par exemple, mettre au point la préparation des définitions de l'article 2 et les dispositions concernant l'aide aux Etats qui peuvent être victimes d'une attaque chimique; les articles portant sur la coopération dans le domaine du développement pacifique de la chimie; et ce que l'on appelle les dispositions finales du projet de convention.

Sans nul doute, l'amélioration du climat de confiance contribuerait à accélérer les travaux portant sur la convention. Cela pourrait être favorisé par l'échange de données sur les potentiels chimiques militaires, qui pourraient prendre place avant même que la convention ne soit signée. Bien sûr, la première question qui se pose dans ce contexte - et qui a d'ailleurs une importance pratique dans les négociations - concerne la reconnaissance de la possession d'armes chimiques. Jusqu'à présent, seuls deux Etats l'ont fait officiellement - l'Union soviétique et les Etats-Unis.

En ce qui concerne les Etats dotés d'armes chimiques, il faut évidemment avoir une idée très précise de l'importance de leurs stocks. Jusqu'à présent, un seul Etat, l'Union soviétique, a communiqué de telles données. Ces informations sont importantes car elles permettent de renforcer la confiance et de mettre en oeuvre la convention sur le plan pratique.

Il nous semble que l'Assemblée pourrait conférer un élan supplémentaire aux négociations sur l'interdiction de l'arme chimique en demandant à la Conférence du désarmement de les intensifier et de conclure l'élaboration de la convention aussi rapidement que possible. Nous pensons qu'à cet égard l'adoption d'une résolution par consensus serait extrêmement importante.

Ce qui nous inquiète, c'est l'utilisation de l'arme chimique et sa prolifération, aussi bien verticale qu'horizontale.

La conclusion d'une convention est le moyen le plus radical et le plus efficace de résoudre l'ensemble des problèmes liés à l'arme chimique, et notamment sa non-utilisation et sa non-prolifération. En même temps, des mesures transitoires pourraient avoir une importance tout aussi évidente.

L'Union soviétique se prononce en faveur du renforcement du Protocole de Genève de 1925 par tous les moyens. C'est là la base de notre attitude positive devant la proposition de convoquer la conférence internationale portant sur le Protocole de Genève de 1925. Nous pensons que cette conférence permettra

M. Nazarkin (URSS)

d'accélérer et de conclure les travaux relatifs à la convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques.

Nous apprécions les résultats obtenus par le groupe de consultants nommé par le Secrétaire général des Nations Unies, chargé d'étudier les cas d'utilisation de l'arme chimique et bactériologique, lors de la première session qu'il a tenue au mois d'août de cette année, et nous estimons qu'il importe que ce groupe termine ses travaux de manière positive.

Un autre domaine très important dans la course aux armements est l'élaboration d'un traité sur l'interdiction générale et totale des essais nucléaires. Alors que l'on effectue les premières mesures de désarmement nucléaire véritable, la réalisation de cet objectif devient encore plus urgente car cela permettrait d'accélérer l'élimination de l'arme nucléaire de notre planète, de faire obstacle à son amélioration qualitative et de renforcer le régime de non-prolifération.

A l'heure actuelle, nous pouvons constater qu'après de nombreuses années de stagnation, des changements se manifestent en ce qui concerne l'arrêt des essais nucléaires.

Les négociations bilatérales générales par étapes soviéto-américaines concernant les essais nucléaires se déroulent de manière favorable. Elles doivent mener à la limitation et, en définitive, à l'arrêt total des essais nucléaires. Les expériences conjointes de contrôle ont été menées avec succès et ouvrent la voie à la ratification des traités sur le seuil de 1974 et 1976. Il s'agit maintenant de limiter encore davantage les essais du point de vue de leur puissance et de leur nombre.

Bien entendu, les efforts bilatéraux soviéto-américains, si importants soient-ils, ne pourront pas régler complètement le problème des essais. La participation active de toute la communauté internationale est indispensable pour assurer une interdiction générale. C'est pourquoi nous pensons qu'il est impératif d'entamer des négociations pratiques multilatérales à la Conférence du désarmement à cette fin.

L'Union soviétique, quant à elle, est prête à régler de manière radicale les problèmes d'interdiction des essais. Mais, dans les circonstances actuelles et étant donné la position des autres puissances nucléaires, et avant tout celle des Etats-Unis, nous n'avons pas d'objection à une solution par étapes. Il faudrait probablement commencer par un examen pratique du problème concernant la création

M. Nazarkin (URSS)

d'un système approprié de contrôle du respect de l'accord global futur. Il y a déjà des débuts prometteurs en la matière, et, comme l'a confirmé notamment récemment l'expérience conjointe soviéto-américaine au Nevada et près de Semipalatinsk, les problèmes techniques liés à la vérification peuvent trouver une solution. Les possibilités de vérification multilatérale sont déjà mises en évidence dans l'existence du contrôle sismique global et d'un système international de contrôle de sécurité des radiations au moyen de communications spatiales. Bien sûr, on utilisera également les inspections sur place. Toutes ces mesures permettront de vérifier de façon fiable le respect d'un traité général portant interdiction des essais nucléaires.

A la fin de la session d'été de la Conférence du désarmement, des signes encourageants ont laissé espérer que l'on pouvait sortir de l'impasse de la procédure sur la création d'un organe de travail portant sur les essais nucléaires, en se fondant sur un projet de mandat de compromis proposé par la délégation de Tchécoslovaquie dans le document CD/863. Nous espérons que dès le début de la session de 1989, la Conférence réussira à constituer un organe de travail approprié.

De l'avis de l'Union soviétique, il conviendrait également de créer un groupe spécial d'experts scientifiques qui se verraient chargés de présenter à la Conférence des recommandations fondées et concertées portant sur la structure et sur les fonctions d'un système de contrôle du respect d'un accord d'interdiction des essais nucléaires. Nous pensons qu'il est très important que la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se prononce à nouveau de manière décisive en faveur d'une interdiction générale des essais nucléaires.

L'internationalisation des efforts est nécessaire pour régler l'ensemble des problèmes de désarmement nucléaire et prévenir une guerre nucléaire. Certes, nous sommes tous satisfaits de la conclusion du Traité soviéto-américain FNI et nous sommes conscients de l'importance du Traité soviéto-américain en cours d'élaboration portant sur une réduction de 50 % des armes stratégiques offensives, compte tenu du respect du Traité ABM, mais nous ne devons pas oublier pour autant que l'élimination totale de l'arme nucléaire et l'élaboration de garanties sûres contre sa non-réapparition ne sont possibles que sur une base multilatérale.

M. Nazarkin (URSS)

L'une des priorités de la communauté internationale est la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La Conférence du désarmement dispose, à l'heure actuelle, de nombreuses idées et initiatives qui pourraient servir de base à des négociations concrètes en la matière. Parmi elles figure la proposition soviétique de créer un système international de vérification du non-déploiement dans l'espace d'armes d'aucune sorte, qui serait constitué autour d'un inspectorat spatial international.

M. Nazarkin (URSS)

Depuis sa création il y a quatre ans, le Comité spécial de la Conférence analyse de manière approfondie les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'heure est venue de passer de la théorie à la pratique. Il importe désormais que la Conférence agisse conformément à son mandat de négociation et ce, d'autant plus qu'elle y a été invitée par les résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale.

L'Union soviétique a proposé la création d'un centre de coopération international en vue de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace basé à la station de radar de Krasnoyarsk. Par la suite, ce centre pourrait être inclus dans un système d'organisation spatiale mondiale dont l'Union soviétique propose la création.

Dans sa déclaration, le 27 octobre dernier, le Gouvernement de l'Union soviétique s'est dit prêt à examiner de concert avec les Etats-Unis et d'autres Etats intéressés, au niveau des experts, les mesures concrètes grâce auxquelles cette station de radar pourrait être transformée en un centre tel que proposé.

Le respect strict et scrupuleux par chaque Etat des engagements et des obligations internationales juridiques est une condition sine qua non de la prévention de la course aux armements dans l'espace. L'Union soviétique appuie l'appel unanime lancé par l'Assemblée générale afin que la Conférence du désarmement entame sans tarder des négociations bilatérales en vue de prévenir la course aux armements dans l'espace, de veiller au respect des traités et accords internationaux dans ce domaine et à ce que l'espace extra-atmosphérique ne soit utilisé qu'à des fins exclusivement pacifiques pour le bien-être de l'humanité.

Tout en continuant de rechercher de nouveaux terrains d'entente, nous devons aussi renforcer les acquis et nous conformer pleinement aux accords actuels de limitation et de réduction des armements. A cet égard, il importe que les prochaines conférences chargées de l'examen de traités élaborés dans le passé à la suite de négociations multilatérales sur le désarmement puissent jouer un rôle important à cet égard.

Il s'agit tout d'abord du Traité sur la non-prolifération dont on a fêté le vingtième anniversaire cette année. Nous attachons la plus grande importance à la tenue réussie en 1990 de la quatrième Conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui devrait contribuer sensiblement au renforcement du régime de non-prolifération.

M. Nazarkin (URSS)

Nous appuyons également la proposition tendant à réunir en 1989 une troisième Conférence chargée de l'examen du Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans.

L'Union soviétique attache une très grande importance au fait que tous les pays puissent participer aux mesures de renforcement de la confiance et à l'instauration d'une coopération internationale dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques et à toxines. Pour notre part, nous fournissons l'information nécessaire à cet égard. Il conviendrait que dès maintenant l'on dynamise les efforts déployés par des savants et des organisations scientifiques pour honorer les recommandations de la troisième Conférence chargée de l'examen de la Convention.

Monsieur le Président, au début de mon intervention, j'ai relevé l'esprit positif de coopération qui prévaut à la Première Commission. Je tiens à vous assurer que la délégation soviétique entend continuer d'appuyer vos efforts pour renforcer ce climat favorable et coopérer très étroitement avec d'autres délégations de façon à donner le maximum d'efficacité aux travaux de la Commission.

U GYI (Birmanie) (interprétation de l'anglais) : Etant donné que c'est la première fois que j'interviens ici, j'espère qu'il n'est pas trop tard pour vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux de la Première Commission. Vos nombreuses années d'expérience en matière de désarmement et votre engagement à l'égard de cette cause ne peuvent que contribuer à la réussite de la présente session.

La convocation cette année de la session extraordinaire de l'Assemblée générale a été l'élément marquant des activités des Nations Unies en matière de désarmement. Le haut degré de participation à cette session extraordinaire a démontré la priorité accordée par les gouvernements à des questions qui touchent aux intérêts de chaque nation. On espérait beaucoup que cette session extraordinaire conférerait un nouvel élan indispensable pour accroître les efforts que déploie la communauté internationale en matière de désarmement, ce qui aurait pu avoir des incidences positives sur les événements et les tendances actuelles, et qu'elle réaffirmerait la validité du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

U Gyi (Birmanie)

Mais la session extraordinaire n'a pu aboutir à un consensus sur le Document final. En dépit de ce fait, on peut considérer que les délibérations de la session extraordinaire ont été utiles, car elles ont permis d'identifier des approches communes à l'égard de questions importantes et de mettre en relief les différences d'appréciation à l'égard d'autres questions.

Cette session extraordinaire a également permis de démontrer le rôle essentiel joué par le désarmement dans l'instauration de la sécurité internationale et l'importance des Nations Unies en tant qu'enceinte universelle d'harmonisation de l'action mondiale en faveur de ces objectifs communs. Il a montré aussi que les différentes approches à l'égard des questions de désarmement, qu'elles soient générales ou particulières, reflètent les différentes façons dont chaque Etat perçoit la sécurité.

Les armes nucléaires posent de sérieux problèmes lorsqu'il s'agit de réconcilier les intérêts de sécurité des Etats dotés de l'arme nucléaire et ceux du monde en général; et quand les politiques nationales n'imposent pas vraiment de limite à l'utilisation des armes nucléaires, c'est un défi redoutable qui est posé à la sécurité internationale dans son ensemble.

Les causes de la course aux armements sont variées et complexes et sont, de par leur nature, aussi politiques que militaires. Il serait par trop simpliste de dire, comme c'est souvent le cas, que les nations s'arment parce qu'elles se méfient les unes des autres et de négliger la méfiance que l'accumulation d'armements engendre précisément. Cette approche subjective fait dire que la course aux armements est une conséquence et non un facteur générateur de tensions et de conflits dont le monde a été le théâtre ces 40 dernières années. Toutefois, la vie internationale se caractérise par le fait que la course aux armements a des répercussions défavorables sur chacun des aspects des relations internationales, entrave l'application pratique des buts et principes de la Charte des Nations Unies et nuit à l'amélioration des relations entre Etats.

U Gyi (Birmanie)

A la suite des efforts des nations et des peuples, les changements intervenus dans le climat international offrent de nouvelles occasions de compromis et d'accommodement, et des tendances positives se font jour actuellement dans les relations entre les Etats. Une évolution significative a été remarquée dans les perceptions, les attitudes et les politiques des Etats, qui ont à l'heure actuelle une influence favorable. La décision des deux grandes superpuissances de fonder leurs relations sur la coopération et le dialogue commence également à porter ses fruits, et cela se remarque également dans le domaine du désarmement.

Le Traité conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée constitue la première mesure de désarmement nucléaire, et sa signification doit être vue au-delà de l'importance militaire que représente la quantité d'armes réduites si on les compare avec l'énorme quantité d'armes nucléaires qui demeurent dans les arsenaux des deux superpuissances, car les perceptions de sécurité sont également politiques et le fait que le désarmement nucléaire est devenu une réalité ne peut que créer une confiance réciproque qui, à son tour, pourrait avoir des effets positifs sur la sécurité internationale. Le Traité est également important en tant que moyen de préparer la voie à d'autres mesures importantes de désarmement nucléaire stratégique. Des négociations sont en cours en vue de réduire leurs arsenaux stratégiques de 50 %.

Les questions relatives au désarmement nucléaire ont toujours occupé une place importante à l'ordre du jour des Nations Unies et les délibérations multilatérales ont abouti à une pléthore de propositions et d'idées, qui nous permettent de mieux comprendre comment la communauté internationale pourrait véritablement traiter de ces questions. Il semble qu'aucun travail sérieux sur le désarmement nucléaire ne puisse être fait à la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations, tant que les entraves de procédure se rapportant aux trois points de l'ordre du jour relatifs aux questions nucléaires n'auront pas été surmontées. Si l'on veut que les préoccupations de la communauté internationale soient traitées de façon globale, il est indispensable que la Conférence du désarmement puisse entamer ses travaux sur ces questions dans le cadre procédural approprié.

Il n'y a aucune raison de douter que le Traité FNI sera pleinement mis en oeuvre de bonne foi par les deux parties, mais l'on craint que les objectifs de ce

U Gyi (Birmanie)

traité ne soient réduits à rien par l'accumulation continue d'armes dans d'autres secteurs de l'armement nucléaire.

Alors qu'il a été reconnu que le moyen le plus efficace d'empêcher une guerre nucléaire est le désarmement nucléaire, pendant la période qui conduit à la réalisation de cet objectif, l'adoption de mesures juridiques et politiques concernant les armes nucléaires pourrait également faciliter le processus de renforcement de la sécurité internationale et réduire les risques d'une guerre nucléaire.

L'adoption de telles mesures revêt une importance considérable si nous l'envisageons dans le contexte du renforcement des principes du droit international existants, de l'interdiction de l'utilisation de certains types d'armes avant que leur réduction et leur élimination ne soient possibles et, surtout, du renforcement de la sécurité mondiale par la primauté du droit.

Dans le passé, des propositions de ce genre ont été faites aux Nations Unies et ont été avalisées par la majorité écrasante des délégations. Il s'agit de l'engagement de ne pas utiliser en premier les armes nucléaires et d'une convention sur le non-emploi des armes nucléaires, qui ne sont que le prolongement du principe du non-recours à la force qui est consacré dans la Charte des Nations Unies.

Il existe à présent une dimension plus vaste dans l'interprétation de la sécurité internationale qui non seulement peut être définie en termes militaires mais comprendrait également l'interaction des notions économiques, sociales et politiques. Cette interprétation plus vaste de la notion de sécurité internationale a des incidences particulières sur les pays du tiers monde, dont la majorité sont au stade du développement.

On a beaucoup parlé de la paix qui a été maintenue grâce aux armes nucléaires et à leur effet dissuasif sur les guerres de nature globale qui, par deux fois au cours de ce siècle, ont englouti des peuples et des nations entiers. Cependant, en réalité, ces notions de paix ne tiennent généralement pas compte des guerres et des conflits régionaux qui ont entraîné la destruction et la mort de millions d'êtres humains. En même temps, ces doctrines font peu de cas de l'importance dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales des Nations Unies en qui l'humanité a placé ses espoirs.

U Gyi (Birmanie)

Les armes nucléaires sont les armes de destruction massive les plus horribles qui soient. Cependant, la recherche dans la technologie des armements a engendré des armements classiques ayant des capacités destructrices qui rivalisent avec les armes de destruction massive. Nous devons également accorder une très grande attention aux propositions visant le contrôle de la mise au point de nouvelles technologies en matière d'armements classiques. Cette question doit être examinée d'urgence, compte tenu du nombre considérable de victimes et de souffrances causées par les armes classiques dans les conflits régionaux.

Le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue en août et septembre 1987, a donné une importance nouvelle au désarmement en tant qu'objectif permettant de créer des conditions favorables au bien-être économique et social des peuples.

Les sommes faramineuses consacrées aux armements entravent le développement et la coopération économique équitable, ainsi que la recherche de solutions à d'autres problèmes économiques et sociaux. Le désarmement permettrait également de réduire l'écart économique et social qui existe entre les nations, aidant à surmonter les conditions de sous-développement et en favorisant des relations économiques internationales plus équitables. De plus, les ressources consacrées à la course aux armements pourraient être libérées grâce au désarmement et pourraient contribuer à résoudre des problèmes communs de notre monde surpeuplé, tels que la protection de la Terre de la dégradation de l'environnement, la fourniture des produits alimentaires suffisants et la recherche de sources d'énergie de remplacement. Il est donc absolument indispensable d'élaborer un programme orienté vers l'action pour promouvoir le consensus qui a été atteint à la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

La question de l'interdiction des essais nucléaires reste essentiellement inchangée, bien qu'il y ait eu certains changements dans les perceptions et les nuances.

U Gyi (Birmanie)

Il convient d'examiner la question de l'interdiction des essais dans le contexte des négociations bilatérales menées actuellement par les deux superpuissances sur la ratification du Traité du seuil de 1974 et de leur intention déclarée d'abaisser progressivement ce seuil, l'objectif ultime étant l'interdiction de tous les essais nucléaires. La communauté internationale est préoccupée de voir que la porte reste entrouverte indéfiniment en attendant la réalisation d'une interdiction complète des essais, car on maintient ainsi l'impulsion technique imprimée à la course aux armements nucléaires par la poursuite des essais nucléaires.

Une telle situation nuit aux efforts bilatéraux qui sont entrepris pour aboutir à une réduction des armes nucléaires stratégiques. En même temps, la situation qui prévaut à la Conférence du désarmement, où les efforts visant à faire démarrer le processus de négociation sur une interdiction complète des essais se heurtent à des difficultés, est également préoccupante.

L'initiative des six nations visant la vérification multilatérale sous les auspices des Nations Unies est des plus opportunes, et un consensus se dégage actuellement sur les principes de vérification, et cela se reflète particulièrement dans les progrès enregistrés cette année au sein de la Commission du désarmement. La vérification internationale exige une instance organisée qui soit intergouvernementale et, en même temps, indépendante, et les Nations Unies remplissent cette double condition. La participation de l'Organisation aux procédures de vérification dans le cadre d'un système établi pourrait contribuer efficacement à instaurer la confiance entre les Etats et la confiance à l'égard des accords de désarmement et à garantir le respect de ces derniers, et ce faisant consoliderait le rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est pourquoi ma délégation appuie les initiatives qui sont avancées en vue d'une étude qui serait effectuée par un groupe d'experts sous l'autorité du Secrétaire général.

Nous manquerions à notre devoir si nous ne parlions pas de la question des armes chimiques au sujet desquelles de nombreux faits nouveaux se sont produits, cette année, s'agissant de la rédaction d'une convention au sein de la Conférence du désarmement, ce qui lui donne crédibilité en tant qu'organe de négociation. Selon le rapport de la Conférence, le caractère complexe des armes chimiques crée

U Gyi (Birmanie)

des difficultés manifestes à l'élaboration des procédures de vérification. Une interdiction complète des armes chimiques en tant que mesure complémentaire au Protocole de Genève revêt une importance cruciale, puisqu'il s'agirait là d'interdire complètement ces armes de destruction massive qui frappent sans discrimination et dont les effets sont particulièrement inhumains. Il ne faut pas manquer cette occasion de conclure un accord avant que la volonté politique ne faiblisse devant les nouveaux types d'armes chimiques qui apparaissent dans les arsenaux stratégiques des Etats.

Nous vivons aujourd'hui dans une atmosphère d'optimisme prudent. Les affaires internationales subissent des transformations fondamentales, et les concepts du passé qui s'opposaient à une plus grande compréhension font place maintenant à des idées et notions nouvelles qui devraient permettre de sortir bien des questions de l'impasse. S'agissant des affaires d'Etat, notamment au sein de notre organisation, la voie à parcourir pour passer de la pensée à l'action est généralement longue et semée d'embûches. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de questions touchant le désarmement, puisque c'est un domaine qui touche aux intérêts vitaux de sécurité de tous les Etats. Même en faisant un gros effort d'imagination, on ne peut pas dire que les Nations Unies sont une tour de Babel, mais de nombreuses voix doivent se faire entendre dans bien des salles, puisque le processus de décision exige que tous adhèrent au consensus et que beaucoup puissent exprimer leur opinion.

M. COVARRUBIAS (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, c'est une grande satisfaction pour ma délégation que de vous voir présider les travaux de notre commission. Nous connaissons votre expérience et votre grande compétence en la matière, qui, sans aucun doute, imprimeront souplesse et efficacité à nos travaux.

Nous entamons nos travaux dans une atmosphère très différente de celle qui régnait lors des précédentes sessions. Nous avons pu constater, au cours des débats, qu'il règne un optimisme nouveau en cette commission. Cela nous semble d'ailleurs justifié, étant donné les succès récents et les résultats prometteurs qui ont pu être obtenus lors des négociations menées par les deux grandes puissances; il s'agit notamment de l'accord sur le retrait des troupes d'occupation

M. Covarrubias (Chili)

en Afghanistan; des entretiens sur la Namibie et le Kampuchea; de même que de la haute distinction bien méritée décernée aux forces de maintien de la paix de l'ONU, le prix Nobel de la paix de 1988.

Tout cela nous remplit de satisfaction, étant donné que nous pouvons maintenant montrer à la communauté internationale des résultats précieux qui contribuent de façon réelle et directe au maintien de la paix, de la sécurité et de la justice internationales.

Pourtant, nous ne voulons pas nous livrer à un optimisme exagéré, puisque si nous analysons ces succès, nous devons constater qu'ils n'ont pas grand-chose à voir avec l'action ou la négociation multilatérale. Qui plus est, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée récemment au désarmement n'a pas été à même d'adopter un document de clôture. Cet échec a causé une grande déception dans de vastes secteurs de la communauté internationale.

A notre avis, cet optimisme, qui se fait jour à la fin d'une décennie marquée par la stagnation, voire par un certain retour en arrière dans presque tous les domaines relatifs au désarmement, doit être mis à profit. C'est l'occasion, peut-être unique, qui s'offre à nous de commencer la rationalisation tant attendue des travaux de notre commission afin de nous mettre au diapason de cette atmosphère qui nous entoure.

Nous insistons une fois de plus sur la nécessité urgente de renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, étant donné que l'Organisation est la seule instance et le seul instrument qui permettent la participation de tous ses membres, qui portent un intérêt particulier à cette question depuis que l'humanité s'est trouvée confrontée à l'horreur d'un affrontement atomique et à la possibilité de l'extermination de toute l'humanité.

Nous souhaitons que le renouveau du bilatéralisme, auquel nous assistons avec satisfaction, s'accompagne d'une impulsion nouvelle dans les négociations multilatérales, les seules qui, sans discrimination ni exceptions odieuses, représentent les intérêts de tous les membres de la communauté mondiale.

Je voudrais évoquer maintenant certains points de l'ordre du jour qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

M. Covarrubias (Chili)

En premier lieu, comme nous l'avons déjà dit, la menace nucléaire, de par sa nature et en raison du risque d'anéantissement total qu'elle comporte, doit occuper une place prioritaire en matière de désarmement.

La course aux armements nucléaires a été affectée pendant un certain temps par la notion de dissuasion stratégique, notion que nous espérons voir se développer rapidement puisque, comme nous le savons tous, on argue de la nécessité de maintenir la possibilité de représailles pour justifier l'amélioration qualitative des armes et augmenter leur nombre, ce qui entraîne inévitablement les pays les plus développés dans une course qualitative et quantitative effrénée. Mon pays a appuyé ouvertement les négociations des deux superpuissances, heureusement conclues par la signature à Washington, en décembre de l'année dernière, du Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée. Nous appuyons également les négociations en cours pour réduire de 50 % les armes nucléaires stratégiques. Cette nouvelle forme de coopération internationale devrait renforcer la confiance aux niveaux mondial et régional et permettre des progrès concrets vers une réduction des armements qui diminuerait en même temps les risques de guerre et renforcerait en conséquence la sécurité internationale.

Dans le domaine du désarmement, il est intéressant de noter qu'outre les accords conclus en matière d'armements nucléaires, des négociations bilatérales sont en cours entre les puissances militairement les plus fortes sur les armes spatiales et surtout sur les explosions nucléaires expérimentales. De même, au niveau multilatéral, des négociations ont eu lieu pour réduire les différences entre ces puissances, ce qui devrait favoriser une mesure d'accord sur une convention élargie sur les armes chimiques.

Nous sommes fermement convaincus que tous les progrès accomplis en matière de désarmement entre les deux grandes alliances militaires pour assurer une stabilité dans les armements classiques à des niveaux inférieurs de puissance et pour accroître la confiance et la sécurité seront autant d'exemples à suivre pour les autres pays du monde.

La course aux armements classiques nous préoccupe gravement. Elle a des incidences particulières sur les pays dotés d'armes nucléaires qui, ne pouvant utiliser ces armes en raison de leurs effets dévastateurs, ont réalisé d'immenses progrès techniques en matière d'armements classiques. C'est ainsi qu'ils ont mis

M. Covarrubias (Chili)

au point une gamme complète de systèmes d'armes excessivement coûteux qui déterminent l'allure, la direction et le coût de la course aux armements actuelle.

Il ne fait aucun doute que ce sont les grandes puissances militaires qui sont le plus impliquées dans la course aux armements et qui, de ce fait, ont réalisé les progrès techniques les plus importants dans les domaines des armements nucléaires et classiques. Ces progrès s'étendent d'abord aux autres pays développés, puis aux pays les moins développés.

Les progrès dans le désarmement souffrent des incidences négatives de la concurrence qualitative et quantitative qui caractérise la course aux armements. Lorsqu'il s'agit de planifier d'éventuels conflits, le développement des techniques militaires les plus efficaces, capables de faire face aux armements ou aux contre-mesures les plus perfectionnés, est décisif. Cela veut dire aussi que la technique militaire est tout de suite dépassée. C'est pourquoi nous pensons comme beaucoup d'autres que pour progresser véritablement dans le désarmement, il faudrait mettre davantage l'accent sur des actions concrètes destinées à limiter la dimension qualitative de la course aux armements.

Il est à notre avis indispensable de déployer tous les efforts possibles pour enrayer la course aux armements classiques dans sa dimension qualitative. A cette fin, il est donc indispensable que des travaux se poursuivent dans un cadre qui garantisse la sécurité des Etats, sans oublier leur droit à la légitime défense nationale et collective que consacre la Charte des Nations Unies. Il serait illusoire d'espérer que des pays décident de réduire leur arsenal sans créer au préalable une atmosphère de sécurité et de confiance mutuelle, condition sine qua non de toute négociation sur le désarmement.

Dans cet ordre d'idées, mon pays est convaincu que les mesures que j'ai esquissées ici, en matière de désarmement tant nucléaire que classique, pourraient contribuer efficacement à l'amélioration des relations internationales et compléter valablement les efforts multilatéraux tentés pour aboutir enfin au désarmement général et complet.

Nous sommes convaincus que les Nations Unies devraient jouer un rôle important dans ce domaine, étant donné que cette organisation est l'instrument dont la communauté internationale s'est dotée volontairement pour traiter des questions de paix et de sécurité.

M. Covarrubias (Chili)

Le Chili appuie résolument tous les efforts déployés pour aboutir au désarmement et à la paix. Il estime à cet égard que les centres régionaux contribuent grandement à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser les consciences en faveur de l'entente, de la sécurité et du développement des peuples.

Le programme de bourses du désarmement des Nations Unies a été le fruit d'une excellente initiative du Nigéria dont nous nous sommes tous félicités dans le tiers monde, y voyant non seulement un investissement tout à fait justifié de la communauté internationale, mais aussi une nécessité, pour que tous les Etats Membres puissent participer sur un pied d'égalité à l'examen des questions de désarmement.

Tout en appuyant résolument le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, nous ne sommes pas toujours satisfaits des résultats obtenus. Ainsi, nous estimons que le programme de bourses du désarmement des Nations Unies, qui a pour objectif de former des experts en désarmement, et surtout dans les pays en développement, s'est dégradé au cours des années, avec le résultat que, proportionnellement, plus de boursiers de pays développés que de pays en développement y ont participé. Nous pensons que c'est là une situation à laquelle il faudrait remédier rapidement, étant donné qu'il s'agit d'une déformation de la lettre et de l'esprit de la résolution qui avait donné naissance à ce programme en 1978.

En dernier lieu, nous tenons à réaffirmer notre attachement inconditionnel aux buts et principes des Nations Unies. Le but premier de l'Organisation est de maintenir la paix et la sécurité internationales pour assurer le progrès et le bien-être de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie, qui désire faire une déclaration au nom du Groupe arabe.

M. OBEIDAT (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais d'abord préciser que je prends la parole en ma qualité de président du Groupe arabe et en son nom.

La cause du problème est qu'Israël est un Etat qui occupe des territoires arabes depuis 1967 et dénie au peuple palestinien ses droits légitimes. Israël refuse d'accepter ou d'appliquer les résolutions des Nations Unies. Par conséquent,

M. Obeidat (Jordanie)

toutes les revendications d'Israël eu égard à cette situation ne sont que fausses allégations faciles à réfuter.

Je répète : Israël est un Etat qui occupe des territoires arabes et cherche à briser par tous les moyens la volonté du peuple palestinien. La répression militaire exercée par Israël à l'encontre du peuple palestinien sans défense et contre son soulèvement en est l'exemple le plus patent.

M. Obeidat (Jordanie)

Tous les membres de la Commission savent que des soldats israéliens ont brisé les os de jeunes arabes en Palestine.

Je ne me lancerai pas dans des statistiques concernant l'accumulation d'armes par Israël mais je veux évoquer la situation qui prévaut à l'heure actuelle. Je ferai observer qu'Israël, qui clame son innocence, est l'Etat le plus puissant de la région sur le plan militaire. D'ailleurs, ses dirigeants déclarent sans arrêt que l'armée israélienne est la plus forte de la région, capable de frapper quand et où elle veut. N'a-t-elle pas d'ailleurs endommagé une centrale nucléaire pacifique iraquienne? Comme l'ont déclaré des responsables officiels israéliens, ils peuvent atteindre jusqu'au fin fond du Maghreb arabe et de la région du Moyen-Orient. Ils mettent au point leur matériel de guerre, à preuve le missile qu'ils appellent ARIHA. Ils emploient également des armes illégales et prohibées. Alors que c'est interdit par la communauté internationale, ils ont été les premiers à employer le napalm dans la région. L'entité sioniste a employé également des bombes à fragmentation au Liban. Il faut aussi mettre à l'actif d'Israël la mise au point d'armes nucléaires, activité dans laquelle il s'est lancé en 1958. Il possède des centrales nucléaires et des stocks d'armes nucléaires. Sa piraterie dans le domaine nucléaire est bien connue de tous. De même, chacun sait qu'il vole les techniques et les instruments nécessaires à sa capacité nucléaire. Tout ceci a été dévoilé par certains de ses agents aujourd'hui dissidents.

Nul n'ignore que jusqu'à présent, Israël a refusé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il refuse encore de soumettre ses installations nucléaires à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il refuse également d'indiquer clairement qu'il ne possède pas d'armes nucléaires et n'y a jamais eu recours. Au contraire, il collabore étroitement avec le régime raciste d'Afrique du Sud, son homologue. Puisque Israël prétend le contraire, pourquoi n'adhère-t-il pas aux instruments internationaux relatifs aux armes nucléaires? Par sa conduite, Israël a introduit la course aux armements dans la région, menaçant ainsi la paix, la sécurité et la stabilité de la région, de même que celle de l'Afrique et du monde entier.

Le chemin qui mène à la paix et à la stabilité de la région est simple : il passe par l'adhésion aux instruments internationaux, la réponse aux appels en faveur du retrait des territoires arabes occupés et la reconnaissance des droits légitimes du peuple arabe palestinien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : S'il n'y a plus d'autres orateurs qui souhaitent intervenir dans le cadre du débat général, je vais maintenant donner la parole aux représentants qui veulent intervenir pour exercer leur droit de réponse. Je me permets de rappeler aux intervenants que la Commission suivra la procédure que j'ai indiquée lors d'une précédente réunion.

M. MOREL (France) : Ce matin, le représentant de Fidji a cru devoir mettre en cause la France à propos des essais nucléaires souterrains auxquels elle procède, sur son territoire, en Polynésie.

Ma délégation tient à rappeler une nouvelle fois, sans esprit de polémique à l'égard d'un pays avec lequel la France entretient des relations d'amitié et de coopération, qu'une telle affirmation ne repose sur aucune preuve scientifique et qu'elle est contraire à toute réalité. Les expérimentations nucléaires souterraines françaises ne portent en rien préjudice, ni aux intérêts des Etats de la région, ni à la santé des populations qui y vivent, ni à l'environnement, comme les études réalisées sur place par plusieurs commissions nationales et internationales l'ont amplement démontré.

M. SAVUA (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à souligner que si le représentant de la France juge inacceptable un passage de notre déclaration, le moins qu'il puisse faire serait de reconnaître le Traité de Rarotonga, qui fait directement référence aux essais nucléaires dans le Pacifique, et d'y accéder.

M. MOREL (France) : Je tiens à indiquer qu'en ce qui concerne le Traité de Rarotonga, la position de mon pays est bien connue et que je l'ai longuement développée dans mon intervention, le 20 octobre dernier, devant cette commission.

M. SAVUA (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de ses commentaires. Je voudrais souligner que malgré ces commentaires, les remarques que nous avons faites dans nos déclarations sont valables dans le cadre de notre région et parfaitement appropriées.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Le représentant de la Jordanie a pris la parole au nom du Groupe des pays arabes. Nous souhaitons ajouter quelques remarques à ce qu'il a déclaré.

Le représentant de l'entité sioniste s'est lancé dans des allégations et des remarques frappées au coin du mensonge et de l'équivoque pour distraire l'attention de la communauté internationale du fait qu'il représente une entité qui se

M. Mohammed (Iraq)

caractérise par une politique d'actes d'agression et d'expansion et des pratiques agressives allant de pair avec l'oppression, ce à quoi il faut ajouter le déni du droit inaliénable du peuple arabe palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sur son propre territoire.

M. Mohammed (Iraq)

L'entité sioniste a un long passé de violation des conventions et traités internationaux et du droit international; sans parler de l'emploi répété des gaz toxiques et des armes interdites, telles les armes au phosphore, les bombes grappes et autres.

La joie et la satisfaction manifestées par le représentant sioniste à l'annonce de la cessation des hostilités entre l'Iraq et l'Iran sont le comble de l'hypocrisie politique. Il sait parfaitement, comme tout le monde d'ailleurs, que les armes fournies par Israël à l'une des parties au conflit n'avaient qu'un seul but : prolonger la guerre. Il n'ignore pas non plus les déclarations dans lesquelles Itzhak Rabin et d'autres responsables de l'entité sioniste déplorent qu'il ait été mis fin à cette guerre.

Depuis longtemps Israël possède divers types de missiles, dont le Jericho - missile de portée moyenne - sans qu'il y ait eu opposition ou dénonciation de quelque partie que ce soit. Aujourd'hui Israël, avec quelques-uns de ses alliés, dénonce l'initiative de certains Etats dans la région de se doter d'une infrastructure défensive et de mettre au point un certain nombre de missiles. Pourquoi? Est-ce en cherchant à rester seul détenteur de missiles dans la région que l'entité sioniste entend perpétuer sa politique de terrorisme, de chantage et de domination? Pourquoi cette entité cherche-t-elle à priver les autres de ce qu'elle a déjà? L'entité israélienne possède le plus grand arsenal d'armes au Moyen-Orient, y compris les armes nucléaires et chimiques. Elle est par conséquent responsable de la course aux armements dans la région.

Mais ce que vient de dire le représentant sioniste au sujet de l'Iraq ne nous étonne guère, ni d'ailleurs ses propos malvenus; car tout le monde sait que la campagne hostile contre l'Iraq est orchestrée par le sionisme et le lobby sioniste, dont se sont fait l'écho, plus tard, Téhéran et certaines capitales occidentales, confondues par l'héroïsme du peuple iraquien qui a défendu avec courage et succès son territoire, sa civilisation et ses acquis.

Cette campagne tonitruante orchestrée ces derniers jours contre l'Iraq nous en rappelle une autre, celle montée par les dirigeants sionistes avant leur acte d'agression contre les installations nucléaires iraquiennes destinées à des fins pacifiques. Ils se préparent aujourd'hui à une nouvelle agression. Toutefois, ils doivent savoir que tout acte hostile aux intérêts de l'Iraq ne restera pas impuni.

M. AL-AHMED (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Vous venez d'entendre le représentant d'Israël parler de l'acquisition par le Royaume de l'Arabie saoudite de certaines armes défensives. S'il y a une personne qui n'est pas habilitée à traiter de cette question c'est bien le représentant sioniste. Tout le monde connaît l'histoire de la région; l'historique de l'agression israélienne contre les Etats arabes n'est plus un secret pour personne; les effets de l'agression sioniste dans la région sont on ne peut plus clairs.

L'Arabie saoudite ne se serait pas dotée d'armes défensives s'il n'y avait pas des éléments prédateurs et agressifs qui menacent la sécurité de ceux qui sont sans défense. Israël doit savoir, comme d'ailleurs toute autre entité agressive, que l'armement aux fins de l'agression ne peut qu'exacerber la tension et l'instabilité dans la région, et, partant, l'exposer à de plus graves dangers. Le représentant sioniste et les responsables sionistes savent pertinemment qu'ils ont commencé la course aux armements dans la région. Quiconque a des desseins agressifs contre l'Arabie saoudite, un pays qui aspire à la paix, doit savoir qu'elle est en mesure de faire face à tout acte hostile.

M. ARNOUSS (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Le Président du Groupe arabe, le représentant de la Jordanie, a répondu à la déclaration d'Israël. La délégation de la République arabe syrienne tient à faire remarquer que les armes chimiques, le napalm, les bombes grappes ont été utilisés contre les pays arabes, y compris le mien. Ceux qui ont survécu souffrent encore des effets du napalm. La position de mon pays au sujet des armes chimiques est claire. Nous rappelons que c'est la Syrie qui a soumis le projet de résolution en 1974 condamnant l'emploi du napalm, qui a été adopté par l'Assemblée générale, sous la cote 32/55 B (XXIX).

Quant aux satellites et missiles, je me référerai à la revue israélienne Ma'areev du 25 juillet. Cette revue a indiqué qu'Israël allait mettre au point un satellite espion unique au monde et que les objectifs du satellite, tels qu'ils ont été expliqués au public israélien, sont fallacieux. Il ne s'agit pas là d'un satellite de communications qui remplacerait OFUK-I au bout d'une année; il est bien question d'un satellite espion qui pourrait être lancé promptement.

M. Arnouss (Rép. arabe syrienne)

Quant à la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud, je me contenterai de dire que le Comité spécial contre l'apartheid a adopté un rapport séparé sur la collaboration entre Tel-Aviv et Pretoria. Dans son introduction, ce rapport indique que le montant des ventes d'armes d'Israël à l'Afrique du Sud est de l'ordre de 1,26 milliard à 1,68 milliard de rands. Cela est parfaitement clair dans le rapport sur les relations qui existent entre Israël et l'Afrique du Sud.

M. ZIPPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Comme je l'ai déjà indiqué dans l'exercice de mon droit de réponse hier, je trouve très désagréable de devoir abuser du temps de la Commission pour répondre à des attaques proférées en des termes injurieux qui ont leur place non pas aux Nations Unies mais dans d'autres forums, que vous pouvez aisément imaginer.

La pratique aux Nations Unies - et je pense dans cette commission - est d'appeler les pays par leur nom. Je représente l'Etat d'Israël. Je suis très fier d'être sioniste. C'est l'un des premiers mouvements de libération. Une entité sioniste n'existe pas. L'Etat d'Israël existe. Je ne parle pas d'une entité arabe. Je ne parle pas d'une entité de cheikhs ou d'autre chose. Je parle des Etats de la Syrie, de l'Iraq, de l'Arabie saoudite et de la Jordanie, et je pense qu'ils devraient eux aussi ne parler que d'Etats et appeler les pays par leur nom.

En ce qui concerne les accusations lancées ici contre Israël, ce n'est ni l'endroit ni le moment d'y répondre. Ces questions sont examinées de manière approfondie dans d'autres commissions de l'Assemblée, et je ne pense pas que nous devrions perdre notre temps à leur sujet.

Cependant, l'exemple donné par l'Iraq en ce qui concerne le respect des traités est quelque chose que nous devrions tous avoir à l'esprit. L'Iraq a été le seul pays en plus de 50 ans à violer le Protocole de Genève de 1925 et à utiliser à la guerre des gaz toxiques et, plus tard - même s'ils l'ont nié, le fait a été prouvé - contre nos propres citoyens pour réprimer un soulèvement des citoyens kurdes en Iraq.

Comme je l'ai dit, nous n'avons pas à traiter ces questions ici. Il faut espérer que la Commission pourra continuer à examiner les questions de désarmement sans aborder les problèmes du Moyen-Orient ou des relations entre les différents pays du Moyen-Orient, qui n'ont rien à voir avec les problèmes de désarmement dans la région.

M. Zippori (Israël)

Si les pays arabes s'inquiètent de l'armement d'Israël, ou de ses intentions à cet égard, tout ce qu'ils ont à faire c'est d'accepter l'invitation d'Israël et de s'asseoir à la table des négociations. Nous l'avons fait avec un pays arabe et les résultats sont très clairs et très satisfaisants. Nous sommes tout à fait disposés à en faire autant avec tous les autres Etats arabes de la région, avec ceux dont nous sommes voisins et avec ceux qui sont plus éloignés. Cependant, c'est une mesure pratique et positive qui n'a rien à voir avec le genre de rhétorique entendue dernièrement à la Commission.

La séance est levée à 17 h 5.